



N° 0618 /MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 03 juin 2026

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Le Royaume du Maroc à travers la Direction Générale de l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail (OFPPT) met à la disposition du gouvernement béninois au titre de l'année académique 2026-2027, cinquante (50) bourses de formation professionnelle dans différentes filières et dix (10) places « sans bourse ».

I- Conditions d'attribution et obligations des bénéficiaires

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

✓ Au Bénin

Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

- s'obliger, de manière conjointe avec les parents ou tuteurs légaux, à assurer, pendant toute la durée de la formation, le versement d'un complément mensuel de bourse d'un montant de cinquante mille (50 000) francs CFA, à transférer directement au bénéficiaire et à transmettre, après chaque opération, la preuve dudit transfert à l'adresse électronique suivante : secretariat.dbau@gouv.bj relevant de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU).

✓ Au Maroc

Les étudiants boursiers devront :

- se conformer strictement aux lois et règlements en vigueur au Maroc ;
- s'engager à souscrire à une assurance maladie au Maroc ;
- accepter de poursuivre les études dans la filière de formation attribuée par la Partie marocaine.

II- Conditions d'admission

Les conditions d'admission aux bourses sont les suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat des séries A, B, C, D, F ou G de l'année 2025 ;
- les élèves en classe de terminale pourront postuler sous réserve de l'obtention du baccalauréat des séries A, B, C, D, F ou G ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- ne pas être un boursier de l'AMCI.

III- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les pièces ci-après :

- un (01) formulaire de demande de bourse marocaine dûment rempli et signé (à télécharger sur le site web <https://bourses.enseignementsuperieur.gouv.bj>) ;
- une (01) copie légalisée du diplôme/de l'attestation du baccalauréat ;
- une (01) copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- l'original du certificat de scolarité pour les candidats qui postulent sous réserve de l'obtention du baccalauréat ;
- une (01) copie légalisée des bulletins de notes (semestre 1 ou trimestres 1 et 2) de la classe de terminale pour les candidats qui postulent sous réserve de l'obtention du baccalauréat ;
- une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé ou tout document équivalent ;
- une (01) copie du certificat de nationalité ;
- une (01) copie du passeport ou de la carte d'identité biométrique ou du Certificat d'Identification Personnel ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois à la date de clôture du dépôt des dossiers ;
- l'original du certificat médical délivré par un médecin assermenté inscrit dans l'ordre des médecins attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ou porteur d'une pandémie notamment la tuberculose ;
- une quittance de cinq mille (5 000) francs CFA, représentant les frais d'étude de dossier, délivrée par le Trésor Public après paiement sur le compte : **BJ6600100100000010156674 - DBAU** ;
- une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (couleur jaune).

NB :

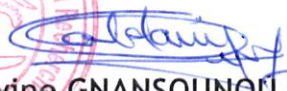
- la liste des filières disponibles est jointe au présent communiqué ;
- les diplômes obtenus à l'étranger doivent être accompagnés d'une attestation d'authenticité et d'équivalence ;
- tout dossier incomplet ou non conforme sera systématiquement rejeté.

Pour des renseignements complémentaires sur l'AMCI, sur les établissements publics de formation, sur la procédure et les modalités d'inscription et de séjour au Maroc ainsi que sur le règlement des bourses de coopération, les candidats aux bourses peuvent consulter les sites suivants :

- Agence Marocaine de Coopération Internationale : www.amci.ma
- Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : www.enssup.gov.ma ou www.men.gov.ma
- Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma
- Police d'assurance : www.finassure.og

La date limite de dépôt de dossier est fixée au vendredi 12 juin 2026 à 12 heures 00 minute.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et P.O.



Alda Lidwine GNANSOUNOU GLELE
Secrétaire Générale du Ministère p.i.



DIRECTION DES BOURSES ET AIDES UNIVERSITAIRES

BOURSE MAROCAINE FORMATION PROFESSIONNELLE AU

TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2026-2027

➤ Avec bourse

N°	Filières	Genre		Total
		Quotas garçon	Quotas fille	
Technicien spécialisé				
1.	Analyses Médicale	01	01	02
2.	Automatisation et Instrumentation Industrielle	01	01	02
3.	Développement Digital	01	01	02
4.	Éducateur Spécialisé dans la Petite Enfance	01	01	02
5.	Génie Civil	01	01	02
6.	Génie Électrique	01	01	02
7.	Génie Énergétique	01	01	02
8.	Génie Industriel	01	01	02
9.	Génie Mécanique	01	01	02
10	Infrastructure Digitale	01	01	02
11	Installation et Maintenance Biomédicale	01	01	02
12	Intelligence Artificielle	01	01	02
13	Management Agricole	01	01	02
14	Management hôtelier	01	01	02
15	Management Touristique	01	01	02
16	Radiologie diagnostic	01	01	02
17	Technicien Spécialisé en Audio visuel (option : Image)	01	01	02
18	Technicien Spécialisé en Audio visuel (option : Montage)	01	01	02
19	Technicien Spécialisé en Audio visuel (option : Son)	01	01	02
20	Contrôle Qualité Textile	01	01	02
21	Technicien Spécialisé Patrimoine Design	01	01	02
22	Techniques Agricoles	01	01	02
23	Techniques Habillement Industrialisation	01	01	02
24	Technologie des Aliments	01	01	02
25	Usinage sur Machines Outils à Commande Numérique	01	01	02
Total Technicien spécialisé		25	25	50

➤ Sans bourse

N°	Filières	Quotas garçon	Quotas fille	Total
01	Maintenance des Engins de BTP	03	02	05
02	Technicien Spécialisé Gros Œuvres	03	02	05
Total Technicien spécialisé		06	04	10